

BILAN DE L'ACTION DU COMITÉ INTERNATIONAL EN ALGÉRIE

Janvier 1955 - Juin 1962

Au moment où l'Algérie accède à l'indépendance et bien que l'activité du CICR dans ce pays se poursuive, nous croyons utile de dresser un rapide bilan des activités humanitaires exercées dans cette région, de janvier 1955 au 1^{er} juillet 1962, par le Comité international.

Pendant cette période, celui-ci est d'abord venu en aide à des prisonniers et détenus musulmans algériens, civils ou militaires, en Algérie comme en métropole. Mais il ne s'est pas limité à cette activité, car les circonstances l'on amené à secourir également des populations civiles victimes des événements, qu'il s'agisse de réfugiés, de regroupés ou de rapatriés.

I. ASSISTANCE AUX PRISONNIERS ET RECHERCHE DE PERSONNES DISPARUES.

Peu après le début des troubles en Algérie, le CICR offrit au Gouvernement français d'exercer son activité humanitaire traditionnelle en faveur des victimes des événements. Cette proposition portait, en particulier, sur la visite par les délégués du CICR, des camps et prisons d'Algérie afin d'y examiner le régime de détention réservé aux personnes poursuivies ou internées en raison des événements.

a) *En faveur des prisonniers algériens en mains françaises.* — Le Gouvernement français accéda, le 2 février 1955, à la demande du CICR et une première mission se rendit en Algérie dès le 28 février 1955. Jusqu'au 1^{er} juillet 1962, neuf missions du CICR parcouru-

rent ce pays, où elles effectuèrent plus de 500 visites de lieux de détention de diverses catégories : prisons, centres de tri, camps d'internement, etc.

Rappelons ici comment se déroulent d'une manière générale, ces visites : Les délégués ont un premier entretien avec le directeur ou le commandant responsable de l'établissement, qui leur fournit un certain nombre de renseignements sur le régime de la détention. Les délégués visitent ensuite les locaux et les installations : cellules, dortoirs, cuisines, douches, lieux d'aisance, etc. Puis ils prennent note, au cours d'une conversation sans témoin avec les prisonniers ou leurs hommes de confiance, des remarques, requêtes, éventuellement des plaintes, que ces derniers peuvent avoir à formuler au sujet des conditions de leur détention.

La visite se termine par un dernier entretien avec le commandant du camp. Les délégués lui font part de leurs constatations ; ils formulent, le cas échéant, des suggestions en vue de remédier aux insuffisances qu'ils ont pu relever et examinent avec lui la possibilité de donner satisfaction aux requêtes qui leur paraissent justifiées.

Depuis 1958, cette assistance aux détenus s'étendit à la France métropolitaine, où les délégués du CICR effectuèrent dans des conditions identiques, une centaine de visites de lieux de détention.

A l'issue de chacune de ces missions, le Comité international remit au Gouvernement français un rapport où l'on trouvait une relation détaillée des constatations faites par ses délégués et des suggestions précises en vue d'améliorer, lorsqu'ils l'estimaient désirable, le régime de la détention. A la suite de cette action continue du CICR, d'importantes améliorations furent apportées, d'une mission à l'autre, aux conditions d'internement, notamment l'adoption d'un régime pénitentiaire spécial pour les détenus politiques, en automne 1961.

Au cours de leurs visites, les délégués distribuèrent aux détenus des secours divers, d'une valeur de 240.000 francs suisses environ : lectures, matériel scolaire, jeux, cigarettes, vêtements, couvertures, médicaments, etc..

b) *En faveur des musulmans algériens disparus.* — A côté des visites de camps et de prisons et pendant toute la durée du conflit

algérien, la délégation permanente du CICR en Algérie effectua des démarches incessantes en vue de faire rechercher des mulsumans disparus au cours des événements. Sur sa demande, des centaines d'enquêtes furent ouvertes par les Autorités françaises.

c) *En faveur des activistes détenus en Algérie ou en métropole.* — Depuis l'année 1961, le CICR s'occupa également du sort des activistes internés ou emprisonnés tant en Algérie qu'en métropole. A ce jour, 26 visites de cette nature ont été effectuées, dont 10 au cours d'une récente mission spéciale en Algérie, en juin 1962.

Des rapports de visites du CICR ont également concrétisé cette action auprès du Gouvernement français.

d) *En faveur des prisonniers français en mains de l'ALN.* — Soucieux d'apporter également son assistance traditionnelle aux civils et militaires français capturés par l'ALN, le CICR établissait, au début de 1956, les premiers contacts avec les représentants du « Front de Libération nationale algérienne » au Caire. Il leur demandait que la Croix-Rouge puisse recevoir et transmettre des nouvelles familiales de prisonniers et visiter les prisonniers français détenus par l'ALN ; en 1957, ces démarches se poursuivirent au Maroc et en Tunisie.

Au début de 1958, un premier résultat concret fut obtenu : la visite par un délégué du CICR de quatre prisonniers capturés dans la région de Sakiet-Sidi-Youssef (frontière tunisienne). Le délégué du CICR obtenait également des représentants de l'ALN une liste de dix noms de prisonniers français auxquels s'ajoutait ultérieurement neuf autres noms. Le 20 octobre 1958, au siège du Croissant-Rouge algérien, à Tunis, les quatre prisonniers susmentionnés étaient libérés inconditionnellement et remis aux délégués du CICR.

D'autres libérations eurent lieu en 1958 et 1959, parfois en présence de délégués du CICR. A fin 1959, leur nombre s'élevait à 71, soit 51 militaires et 20 civils.

Cependant, malgré de multiples demandes de renseignements vainement adressées au G.P.R.A. et au Croissant-Rouge algérien à Tunis, il fallut attendre le « Cessez le feu » pour qu'interviennent de nouvelles libérations. En mai et juin 1962, une dizaine de soldats français furent libérés à Tunis, Tizi-Ouzou et Rabat, ainsi qu'une vingtaine de légionnaires qui furent aussitôt rapatriés.

A l'heure actuelle le CICR poursuit ses démarches afin d'obtenir des nouvelles de 594 disparus, soit 330 militaires et 264 civils, et en particulier de 36 soldats français dont la capture a été confirmée par l'ALN, à un moment ou à un autre du conflit algérien.

e) *En faveur de civils européens enlevés après le « Cessez le feu ».* — Pour la période qui va des Accords d'Evian, le 19 mars 1962, à l'autodétermination de l'Algérie, le 1^{er} juillet 1962, le nombre des disparitions signalées au CICR, principalement des Européens, a atteint le chiffre de 450. A la fin de juillet 1962, le total des cas de disparitions signalées au CICR s'élevait à 923.

Le CICR a effectué de pressantes démarches auprès du président de l'exécutif provisoire et a lancé plusieurs appels sur les chaînes françaises et arabes de Radio-Alger en vue d'obtenir des nouvelles de ces disparus. Bien qu'un certain nombre de personnes recherchées aient été libérées au cours des dernières semaines, ces appels sont, pour la plupart, demeurés sans réponse et cette question continue à préoccuper vivement le CICR et sa délégation en Algérie, à laquelle les familles adressent de poignantes et pressantes requêtes.

II. ACTION EN FAVEUR DES POPULATIONS VICTIMES DES ÉVÉNEMENTS.

Mais les prisonniers n'ont pas été seuls à bénéficier de l'aide du CICR dans le conflit d'Algérie. L'institution de Genève s'est également préoccupée du sort des populations civiles frappées par la guerre, à savoir, en 1957 et en 1958, les réfugiés en Tunisie et au Maroc, puis, dès 1957, les populations regroupées à l'intérieur de l'Algérie.

a) *Assistance aux réfugiés algériens au Maroc et en Tunisie.* — Au printemps 1957, le problème des réfugiés algériens au Maroc et en Tunisie prenait une ampleur considérable.

Le Comité international dépêcha six missions au Maroc et trois en Tunisie pour venir en aide à ces victimes auxquelles des secours d'une valeur de 3.320.202 francs suisses furent distribués par ses délégués, sous forme de farine, d'orge, de semoule, de thé, de sardines, d'huile, de sucre, de lait condensé, de couvertures et de vêtements. Ces secours provenaient partiellement de dons de certaines Sociétés nationales de la Croix-Rouge.

A la suite de la création de Sociétés du Croissant-Rouge en Tunisie et au Maroc, l'action de secours fut reprise, en 1958, par celles-ci avec le concours de la Ligue des Sociétés de la Croix-Rouge. Plus tard, le Haut-Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés entreprit une action suivie en faveur des réfugiés algériens, cela avec le concours de la Ligue des Sociétés de la Croix-Rouge; cette action vient d'aboutir au rapatriement des réfugiés en Algérie auxquels est encore prodiguée une assistance sur place.

b) *En faveur des populations regroupées en Algérie.* — Dès 1957, les délégués du CICR en Algérie distribuèrent des secours d'urgence à des populations regroupées à l'intérieur de l'Algérie en raison des événements. Ces actions ont touché notamment les régions de Bordj Bou Arréridj, Kessabia, Aïn Hamiane et Duperré.

Puis, en 1959, à la suite de l'accroissement considérable du nombre des regroupés (qui devait atteindre 2.200.000 en 1960) le CICR entreprit, en collaboration avec la Croix-Rouge française, une action d'une plus grande envergure. Grâce au concours des équipes itinérantes d'infirmières et des comités locaux de la Croix-Rouge française en Algérie, des secours comportant du lait, des fortifiants, des médicaments, du savon, des vêtements et des couvertures furent distribués aux femmes et aux enfants des centres de regroupement les plus déshérités.

Cette action se développa dès 1960, grâce à des dons provenant de Croix-Rouges nationales et surtout au moyen de surplus laitiers importants provenant des Gouvernements helvétique et néerlandais¹.

A la date du 1^{er} juillet 1962, la valeur des secours envoyés par le CICR en Algérie à l'intention des regroupés atteignait le montant de 2.144.370 francs suisses.

c) *Assistance à des invalides de guerre algériens au Maroc.* — Depuis 1957, le CICR a apporté une aide aux invalides de guerre algériens au Maroc et en Tunisie, sous la forme de prothèses pour amputés des membres et de prothèses oculaires. Les fonds consacrés à cette action ont atteint un montant de 19.000 francs et ont permis de procurer des prothèses à 217 personnes.

¹ *Hors-texte.*

d) *Action médicale d'urgence du CICR en Algérie.* — En mai 1962, les troubles graves qui se produisirent dans les grandes villes d'Algérie affectèrent gravement l'organisation et la situation sanitaire dans les quartiers musulmans d'Alger et d'Oran.

L'exécutif provisoire algérien et les Autorités françaises demandèrent, pour la période d'urgence, une aide du CICR qui se manifesta sous la forme d'envois de médicaments, de plasma et de matériel de transfusion sanguine ainsi que de lait demi-écrémé pour les nourrissons, pour une valeur de 115.000 francs, mais surtout par l'envoi de quatre médecins et d'un infirmier. L'un des médecins se fixa à Alger, un second à Relizane et les deux autres à Oran, où ils organisèrent notamment un centre de transfusion sanguine.

Les Croix-Rouges française, suisse, italienne et suédoise soutinrent l'action d'urgence du CICR pendant cette période par des envois de médicaments, de plasma ou par la mise à disposition de personnel.

e) *Assistance aux Français rapatriés d'Algérie en métropole.* — Au moment où un grand nombre de Français d'Algérie se repliaient vers la métropole, des organismes d'assistance aux rapatriés s'adressèrent à plusieurs reprises au CICR en vue d'obtenir son aide. En principe, l'assistance à cette catégorie de personnes incombe aux Autorités et à la Croix-Rouge française. Mais, pour permettre à certains enfants affectés par le terrorisme de trouver calme et détente, la Croix-Rouge suisse a accepté, sur la suggestion du CICR, d'inviter en Suisse pour la période des vacances quelques centaines d'enfants de rapatriés. Cette action est organisée conjointement avec la Croix-Rouge française.

* * *

Après le 1^{er} juillet 1962, le Comité international maintint en Algérie une délégation de quatre personnes, dans le dessein de poursuivre son assistance aux civils algériens ou européens éprouvés par la guerre et les troubles récents. Cette délégation, qui est entrée en contact officiel avec le nouveau gouvernement, aura également pour tâche d'assister la Société du Croissant-Rouge qui s'organise en Algérie.